CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E205991** **VALABLE JUSQU'AU** **17/12/2026**

ÉDITÉ LE 24/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2020

Raison sociale : ACBG HABITAT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024

Capital : 2 000

19 RUE AUGUSTE LEFEBVRE
62300 LENS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC arras

Siret : 890 120 561 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 0003725410-0

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 162296347 L - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 162296347 L - MCE - 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 06 59 01 34 23 **Fax :**

Portable : 06 13 13 13 27

Responsabilité légale :
BLAIN GREGORY PRÉSIDENT / CHERCHI AURELIO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : acbghabitat@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 287 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	4	18/12/2025
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée)		18/12/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/12/2025 09:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E205991** **VALABLE JUSQU'AU** **17/12/2026**

ÉDITÉ LE **24/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2020
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/06/2024
Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC arras

Siret : **890 120 561 00018**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0003725410-0
Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 162296347 L - MCE - 001
Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 162296347 L - MCE - 001
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : **ACBG HABITAT**

19 RUE AUGUSTE LEFEBVRE
62300 LENS

Téléphone : 06 59 01 34 23 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : acbghabitat@gmail.com

Responsabilité légale :
BLAIN GREGORY PRÉSIDENT / CHERCHI AURELIO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/12/2025
3132 PROB	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	18/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	18/12/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/12/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	18/12/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	18/12/2025
o Isolation des combles perdus	18/12/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/12/2025 09:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.